



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 26 août 2020 à 9 h 00 en téléconférence.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2020-08-26/1118

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 26 AOÛT 2020

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 9 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-08-26/1119

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 AOÛT 2020

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-08-26/1120

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2020

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 juin 2020 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-08-26/1121

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 10 juin au 19 août 2020;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 10 juin au 19 août;

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1287 à 1300 inclusivement représentant un montant de 189 409,96 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 343 776,16 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 50 496,28 \$

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-08-26/1122

ITEM 5

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS 2020-2021 ET 2021-2022 À L'ARÉNA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offre sur invitation;

ATTENDU QUE la Régie a effectué une recherche de plusieurs fournisseurs;

ATTENDU QUE la Régie a invité ces trois (3) entreprises offrant les services demandés :

- Déneigement E.S. Division Transport P. Prégent inc.;
- Déneigement Boucher;
- Excellence Déneigement;

ATTENDU QUE la Régie dispose du budget nécessaire;

ATTENDU QUE les (2) soumissions suivantes ont été reçues;

Nom du soumissionnaire	Conforme	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022	Saison 2022-2023 (optionnelle)
Excellence Déneigement	Oui	32 500 \$ +tx	32 500 \$ +tx	32 500 \$ +tx
Déneigement E.S. Division Transport P. Prégent inc.	Oui	49 500 \$ +tx	50 490 +tx	51 499.80 \$ +tx

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- 1. La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord octroie le contrat de déneigement à l'entreprise Excellence Déneigement inc. pour un montant ne pouvant excéder 32 500 \$ taxes en sus pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022. Les options soumissionnées pourront être accordées selon la satisfaction de la Régie et ce le ou avant le 30 mars 2022.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ITEM 6

RÉSOLUTION AUTORISATION LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LA FONDATION DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME, CONJOINTEMENT AVEC LE CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME

Item reporté à la prochaine séance.

2020-08-26/1123

ITEM 7

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2020-08-26/1124

ITEM 8

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9 h 18.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

